**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 27 (1935)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des milieux compétents ont déjà reproché à la Division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique de ne pas avoir profité des occasions qui se sont présentées d'améliorer le système des payements (notamment avec la Hongrie) et cela faute de personnel. Il est probable que le système de clearing s'est développé à un rythme auquel ne s'attendaient pas les autorités et pour lequel elles n'étaient pas préparées. C'est là un fait qui ne devrait pas se produire si l'on songe à l'importance de ces méthodes pour ce qui concerne la création d'occasions de travail et l'amélioration de la balance des payements de la Suisse.

## Bibliographie.

Le droit syndical et les doctrines syndicalistes. Etude juridique et sociologique, par Dragoslav B. Todorovitch, docteur en droit, diplômé des sciences politiques. Un volume, 400 pages  $(16 \times 25)$ , broché fr. 35.—. Franco France: 37 francs; étranger: 41 francs français. Librairie technique et économique, Paris.

... « Le syndicat est une institution, un groupement de défense des intérêts professionnels... Le syndicalisme constitue la fonction politique des syndicats, les conceptions qui font de ceux-ci des groupements animés, vivaces.»

C'est à présenter une vue d'ensemble systématique, tant du droit syndical ouvrier dans les différents pays que des doctrines qui l'animent, que s'est attaché l'auteur.

Son travail comprend deux grandes parties: l'évolution du droit syndical, le conflit des doctrines syndicalistes.

La première: Evolution du droit syndical, présente un ample panorama des différentes législations en matière de droit syndical, allant des régimes juridiques retardataires en matière de syndicats (Japon, Bulgarie), au régime juridique des syndicats à unité de classe (U.R.S.S.), en passant par les régimes juridiques des syndicats groupements de droit privé (France, Grande-Bretagne, Inde britannique, Belgique, Suisse, Hollande, Tchécoslovaquie, Pologne, Etats baltes, Etats-Unis, Hongrie), les régimes juridiques des syndicats à juridiction obligatoire du travail (Canada, Danemark, Chine, Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande, Norvège), les régimes juridiques de Chambres professionnelles (Luxembourg, Yougoslavie), les régimes juridiques des syndicats collaborateurs de classe (Italie fasciste, Espagne, Allemagne hitlérienne, Autriche, Roumanie). De cette vue d'ensemble, l'auteur tire des rapprochements, dégage les points communs et les différences existant entre les multiples législations ainsi confrontées.

La deuxième partie du livre (Le conflit de doctrines syndicalistes) analyse les différents courants d'idées qui inspirent le mouvement syndicaliste. Les conceptions de Georges Lorel, Paul-Boncour, Georges Valois, sont démontées tour à tour. Une place plus importante est faite aux idéologies qui sont à la base des grands mouvements actuels: syndicalisme des « jaunes », syndicalisme chrétien, syndicalisme anarchiste, syndicalisme social-démocrate, syndicalisme communiste sont confrontés et discutés.

Une copieuse bibliographie d'une trentaine de pages complète cet important travail que l'auteur, plein de son sujet, a traité avec l'ardeur et le mouvement propres aux seules expériences vécues.